

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 334

**Rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle
Paul Letombe à Neuilly-Plaisance
Acte modificatif n°1**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le marché n°202332 relatif à la rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Letombe à Neuilly-Plaisance,

Considérant une erreur matérielle sur le prix de l'acte d'engagement et sur sa décomposition du prix global et forfaitaire.

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a attribué le marché à la société TCM, sise 2 rue de Briquebec à Villeneuve Saint Georges (94190) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant le projet d'acte modificatif n°1 portant sur le marché de rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Letombe à Neuilly-Plaisance.

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231012-DM-CAM-2023334-AR
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Article 1 : De procéder à la signature de l'acte modificatif n°1 portant sur le marché de rénovation de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Letombe à Neuilly-Plaisance avec la société TCM sise 2 rue de Briquerebec à Villeneuve Saint Georges (94190) modifiant le montant hors option de l'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire à hauteur de 92 204,86 € HT soit 101 425,34 € TTC, sans l'option ou prestation supplémentaire éventuelle n°1 : peinture du local.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification et jusqu'au la réception des travaux.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 12 OCT. 2023

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire
Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231012-DM-CAM-2023334-AR
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023